



Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité, eau
Unité police de l'eau

17, quai Paul WILTZER
57000 METZ

PÊCHE EXTRAORDINAIRE

Compte rendu d'exécution d'opération de pêche de sauvetage

Pêche au filet du bief n°8 du canal des houillères de la Sarre à Belles-Forêts

Date: samedi 29 décembre 2018.

- Mise en place de l'opération 07h30
- Début de l'opération: 08h00
- Fin de l'opération 10h30

Objet: sauvetage des poissons retenus dans le bief suite à vidange imprévue due à un défaut d'étanchéité d'une porte de l'écluse n°8. Vidange constatée par le garde-pêche (M. BIRRINGER) le 25 décembre 2018 à 15h30.

Lieu: canal des houillères de la Sarre à Belles-Forêts (bief n° 8).

Responsable de la maîtrise d'œuvre:

Voies Navigables de France – Direction Territoriale de Strasbourg – Unité Territoriale du canal de la Sarre – M. GREBIL.

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue maréchal Foch -- BP 40434 - 57404 SARREBOURG Cedex

Tél: 03 87 23 03 79

Courriel: contact@aappma-sarrebourg.com – Site: www.aappma-sarrebourg.com

Responsable de l'exécution matérielle de l'opération:

Nom – Prénom: LEDIEN Jean-Louis

Qualité: Administrateur au sein de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Président de l'Association Agréée pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise", détentrice du bail de pêche.

Participants à l'opération:

↳ 4 bénévoles de l'A.A.P.P.M.A. de Sarrebourg
MM HERZOG Marcel, HENRY André, BRUNNER Robert,
GANGLOFF Francis.

↳ 1 garde-pêche
M. BIRRINGER Christophe

↳ 1 agent des V.N.F.

Matériel de pêche utilisé:

Filet type senne droit 25m

Conditions de pêche:

Les conditions ont été bonnes, le niveau d'eau a été maintenu dans la zone pêchée par l'apport d'un filet d'eau en provenance de l'écluse n°7.

Résultats de la pêche:

Espèce	quantité	Poids estimé (Kg)
Sandre	19	21
Brochet	11	12
Silure	3	8
Perche	6	2
Carassin – Brème Gardon - Rotengle	8	4
Poids Total		47 Kilogrammes

Conclusions et remarques:

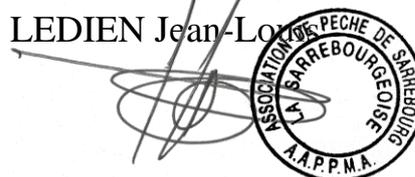
Suite à l'apparition de plusieurs problèmes techniques, liés entre autres à la sécurité de circulation de la remorque transportant les matériels, la Fédération de pêche de la Moselle, n'a pas été en mesure d'effectuer une pêche électrique dans les conditions prévues. Monsieur LEDIEN Jean-Louis a pris la responsabilité de réaliser cette opération de sauvetage de manière classique au filet, la zone à pêcher ne présentant pas de problèmes techniques et sécuritaires.

Le contexte de l'emplacement (proximité de la RD 93) relativement fréquenté pouvait mener d'une part à une tentation de braconnage et d'autre part en cas de mortalité de poissons à faire l'objet d'articles sur les réseaux sociaux ou médias classiques (RL), l'objectif principal était de soustraire les plus gros sujets de poissons à la prédation des oiseaux piscivores, à la mortalité par manque d'eau ou par gel de l'emplacement.

- Deux zones ont été ainsi explorées: la première située à la sortie de l'emprunt à une distance d'environ 100m en amont de l'écluse n°8 pour laquelle 3 coups de filets ont été nécessaires pour capturer environ 95% des poissons, la seconde située à environ 25m en aval de l'écluse n° 7 pour lequel un seul coup de filet a été réalisé.
- Aucune opération de pêche dite électrique n'a été effectuée, les matériels spécifiques contrôlés et agréés ne faisant pas partie des matériels de l'association et ne pouvant en tout état de cause n'être manipulés que par des opérateurs formés et agréés eux aussi.
- La pêche a été réalisée avec un filet type senne droite de 25m avec une maille adaptée à la taille des sujets à capturer.
- Au vu des caractéristiques de la station et des résultats obtenus, les objectifs ont été atteints. Visiblement seuls les plus gros sujets étaient restés piégés, les autres poissons ont suivi le courant d'eau et certains doivent être dans le sas de l'écluse n°8 non accessible au moyen de pêche employé.
- Au niveau des espèces particulières, il n'y a rien à signaler.
- Tous les poissons capturés ont été remis à l'eau dans les biefs restés en eau (7 & 9) à l'exception de quelques perches soleil détruites sur place.

Le Président
de l'A.A.P.P.M.A.
"La Sarrebourgeoise"

LEDIEN Jean-Louis



DESTINATAIRES:

- Direction Départementale des Territoires de la Moselle à METZ
- Fédération des A.P.P.M.A. de Moselle à METZ MAGNY (copie)
- Service de la Navigation à STRASBOURG et SARREGUEMINES (copie)
- A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise" (copie)

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue maréchal Foch -- BP 40434 - 57404 SARREBOURG Cedex

Tél: 03 87 23 03 79

Courriel: contact@aappma-sarrebourg.com – Site: www.aappma-sarrebourg.com



Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue maréchal Foch -- BP 40434 - 57404 SARREBOURG Cedex

Tél: 03 87 23 03 79

Courriel: contact@aappma-sarrebourg.com – Site: www.aappma-sarrebourg.com